

PROVINCE DE QUÉBEC

Centre de services scolaire des Hauts-Cantons

01

Séance du Conseil d'établissement de l'école des Sommets de Saint-Sébastien, tenue le 4^e jour du mois d'octobre 2022, à 18 h 30 à l'école des Sommets, située au 287, rue de la Fabrique à Saint-Sébastien.

Sont présents :

Membres – Parents

Karol-Ann Morin
Audrey Perreault
Véronique Gosselin
Misty Lee Grondin
Myriam Barrette-Brisson
Mylène Nadeau

Membres – Personnel

Annie Michaud
Chantal Boutin
Isabelle Bernier
Nathalie Quirion
Maryse Bélanger

Représentante de la communauté : Claudia Bolduc

La directrice : Stéphanie Leclerc

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

C.ET 22-000

Madame Stéphanie Leclerc souhaite la bienvenue à tous et présente l'ordre du jour.

Sur la proposition de madame Annie Michaud, il est résolu de procéder à l'adoption de l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

Au point # 18, ajoutez :

18.1 Bacs de jouets

18.2 Module de jeux à réparer

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 juin 2022
3. Suivi au dernier procès-verbal
4. Élection aux différents postes : présidence, vice-présidence, secrétaire
5. Nomination des représentants de la communauté
6. Dénonciation d'intérêts
7. Plan de travail pour l'année scolaire 2022-2023 (adoption)
8. Plan de lutte de l'école pour contrer l'intimidation et la violence :
 - 8.1 Évaluation des résultats de l'année 2021-2022 (adoption)
 - 8.2 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2022-2023 (adoption)
 - 8.3 Synthèse du plan de lutte contre l'intimidation et la violence (adoption)
9. Rapport annuel 2021-2022 (adoption)
10. Adoption des règles de régie interne
11. Allocation de fonctionnement (déplacement et gardiennage) (adoption)
12. Informations et consultation :
 - 12.1 Plan triennal
 - 12.2 Liste et actes d'établissement
 - 12.3 Règles relatives aux critères d'inscription (art. 79)
 - 12.4 Services éducatifs offerts dans les écoles
13. Rapport budgétaire du CE (adoption)
14. Demandes de financement
 - 14.1 Émulation
 - 14.2 Mosaïque des finissants (2022-2023)
15. Campagne de financement
16. Calendrier des activités éducatives, art.87 (adoption)
17. Informations et correspondance
 - 17.1 Présidente
 - 17.2 Déléguée au comité de parents
 - 17.3 Enseignantes
 - 17.4 Service de garde
 - 17.4.1 Tarification
 - 17.5 Direction
 - 17.5.1 Partenariat possible-cafétéria
 - 17.5.2 Marché de Noël
18. Autre(s) sujet(s)
 - 18.1 Bacs de jouets**
 - 18.2 Module de jeux à réparer**
19. Questions du public
20. Date et heure de la prochaine séance
21. Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 juin 2022
C.ET 22-001

Sur la proposition de madame Véronique Gosselin, il est résolu de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 14 juin 2022 tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. Suivi au dernier procès-verbal

Un tableau présentant les revenus et les dépenses du Défi des Sommets sera présenté au point # 15.

4. Élection aux différents postes

C.ET 22-002

Présidence :

Il est proposé par madame Audrey Perreault et appuyé par madame Misty Lee Grondin que madame Karol-Ann Morin soit nommée présidente. Madame Morin accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.ET 22-003

Vice-présidence :

Il est proposé par madame Audrey Perreault et appuyé par madame Misty Lee Grondin que madame Véronique Gosselin soit nommée vice-présidente. Madame Gosselin accepte.

Il est proposé par madame Annie Michaud et appuyé par madame Chantal Boutin que madame Audrey Perreault soit nommée vice-présidente. Madame Perreault refuse.

Il est donc résolu que madame Véronique Gosselin soit nommée vice-présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.ET 22-004

Secrétaire :

Il est proposé par madame Maryse Bélanger et appuyé par madame Karol-Ann Morin que madame Annie Michaud soit nommée secrétaire. Madame Michaud accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Nomination des représentants de la communauté

C.ET 22-005

Il est proposé par madame Véronique Gosselin et appuyé par madame Karol-Ann Morin que madame Claudia Bolduc soit nommée représentante de la communauté. Madame Bolduc accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Dénonciation d'intérêts

Les formulaires de dénonciation d'intérêts sont remplis par tous.

7. Plan de travail pour l'année scolaire 2022-2023

C.ET 22-006

Les membres prennent connaissance des activités proposées.

Le lundi 21 novembre 2022 est proposé pour la prochaine rencontre. Cela convient à tous. Le lundi 13 mars 2023 est proposé ainsi que mardi 16 mai 2023 et le mercredi 7 juin 2023. Les dates sont acceptées de tous.

La date de la dernière séance sera donc modifiée pour le mercredi 7 juin 2023 au lieu du mardi 6 juin 2023 indiqué sur le plan de travail initial.

Sur la proposition de madame Audrey Perreault, il est résolu d'adopter le plan de travail avec la modification de la date de la dernière séance tel qu'indiqué ci-dessus.

Annexe CET084-2022-2023-001

ADOPTÉE à l'unanimité

8. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

8.1 Évaluation des résultats de l'année 2021-2022

C.ET 22-007

Bien que ce document ait été envoyé aux membres et approuvé par courriel le 4 juillet 2022, celui-ci doit être approuvé de nouveau en présentiel.

Considérant qu'en vertu de l'article 83.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil d'établissement doit procéder annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence;

Considérant que diverses actions ont été posées par l'école, dont l'approbation par le Conseil d'établissement du plan de lutte contre l'intimidation et la violence;

Considérant qu'une première évaluation a été faite par le Conseil d'établissement et qu'un document faisant état de cette évaluation sera distribué par l'école aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève, le tout conformément à l'article 83.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Sur la proposition de madame Isabelle Bernier, il est résolu d'approuver le rapport présentant l'évaluation annuelle des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence, pour l'année 2021-2022, dont copie est versée en annexe au procès-verbal, pour en faire partie intégrante.

La directrice nous informe qu'afin d'assurer un bon suivi du dossier, un sondage sera fait auprès des élèves à l'automne et au printemps.

Annexe CET084-2022-2023-002

ADOPTÉE à l'unanimité

8.2 Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence 2022-2023

C.ET 22-008

Bien que ce document ait été envoyé aux membres et approuvé par courriel le 4 juillet 2022, celui-ci doit être approuvé de nouveau en présentiel.

Considérant qu'en vertu de l'article 75.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil d'établissement approuve le plan de lutte contre l'intimidation et la violence, sur proposition de la direction de l'école;

Considérant que le projet de plan de lutte soumis respecte le contenu minimal prescrit aux articles 75.1 et 75.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que ce projet de plan de lutte a été élaboré avec la participation des membres du personnel de l'école, comme prévu à l'article 77 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Sur la proposition de madame Karol-Ann Morin, il est résolu d'approuver le plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école des Sommets de Saint-Sébastien pour l'année scolaire 2022-2023 tel que proposé par la direction de l'école, dont copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Annexe CET084-2022-2023-003

ADOPTÉE à l'unanimité

8.3 Synthèse du plan de lutte de l'école contre l'intimidation et la violence (loi 56)

C.ET 22-009

Madame Stéphanie Leclerc présente la synthèse du plan de lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année 2022-2023. Ce document vise à informer les parents de la procédure à suivre en cas d'intimidation ou de violence. À noter que la synthèse a été légèrement modifiée de celle présentée à la dernière séance du mois de juin 2022 : le nom de la direction ainsi que les liens pour accéder aux documents ont été mis à jour.

Sur la proposition de madame Véronique Gosselin, il est résolu d'approuver la synthèse modifiée du plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école des Sommets pour l'année 2022-2023 tel que proposé par la direction de l'école, dont copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Annexe CET084-2022-2023-004

ADOPTÉE à l'unanimité

9. Rapport annuel 2021-2022

C.ET 22-010

Madame Leclerc présente le rapport annuel du CE de l'année 2021-2022. Bien que ce document ait été envoyé aux membres et approuvé par courriel le 4 juillet dernier, celui-ci doit être approuvé de nouveau en présentiel.

Sur la proposition de madame Chantal Boutin, il est résolu d'approuver le rapport annuel du conseil d'établissement de l'année 2021-2022 tel que présenté.

Annexe CET084-2022-2023-005

ADOPTÉE à l'unanimité

10. Adoption des règles de régie interne

C.ET 22-011

Madame Stéphanie Leclerc présente les règles de régie interne.

Les documents préparés pour les séances seront envoyés aux membres par courriel afin d'économiser du papier.

Les nouveaux membres du CE devront écouter des capsules de formation expliquant les règles des CE et compléter un formulaire.

Sur la proposition de madame Myriam Barrette-Brisson, il est résolu d'adopter les règles de régie interne telles que présentées.

Annexe CET084-2022-2023-006

ADOPTÉE à l'unanimité

11. Allocation de fonctionnement (déplacement et gardiennage)

C.ET 22-012

Le budget pour le fonctionnement du conseil d'établissement n'est pas encore déterminé. Il le sera sous peu.

Voici l'allocation de fonctionnement disponible pour tous les membres du conseil d'établissement :

0.49¢ / km est alloué pour les déplacements.

5.00\$ / heure pour le gardiennage.

Sur la proposition de madame Isabelle Bernier, il est résolu qu'une partie du budget du conseil d'établissement soit utilisée pour des frais de déplacement et de gardiennage.

ADOPTÉE à l'unanimité

C.ET 22-013

De plus, le montant de 60.00 \$ des prix de présence de l'assemblée générale annuelle sera enlevé du montant alloué. Le 60.00 \$ comprend un ensemble de photos scolaires au montant de 30.00 \$ et un crédit de 30.00 \$ sur la facture scolaire.

Sur la proposition de madame Annie Michaud, il est résolu d'adopter que le 60.00 \$ soit déduit du montant alloué pour payer les certificats cadeaux émis lors de l'assemblée générale annuelle du 6 septembre 2022.

12. Informations et consultation

Les membres du CE ont pris connaissance des documents suivants :
Les documents se retrouvent en annexes au procès-verbal.

12.1 Plan triennal (information)

Annexe CET084-2022-2023-007

12.2 Liste et actes d'établissement (consultation)

Annexe CET084-2022-2023-008

12.3 Règles relatives aux critères d'inscription (art.79) (information)

Annexe CET084-2022-2023-009

12.4 Services éducatifs offerts dans les écoles (information)

Annexe CET084-2022-2023-010

13. Rapport budgétaire du CE et campagne de financement

C.ET 22-014

Madame Stéphanie Leclerc présente le rapport budgétaire du CE mis à jour.

Sur la proposition de madame Chantal Boutin, il est résolu d'adopter le rapport budgétaire du CE tel que présenté.

Annexe CET084-2022-2023-011

ADOPTÉE à l'unanimité

À noter qu'un suivi sera fait à la prochaine séance du CE pour le voyage de fin d'année.

14. Demandes de financement

14.1 Émulation

C.ET 22-015

Un montant pour émulation est demandé au CE pour des projets divers et des récompenses aux élèves.

Il est proposé par madame Misty Lee Grondin et appuyé par madame Audrey Perreault d'accorder un montant de 500.00 \$ au total pour tous les enseignants.

Le montant accordé sera pris du compte 184-1-27-180 pour être déposé dans le 184-1-27-150.

ADOPTÉE à l'unanimité

C.ET 22-016

De plus, il est demandé aux membres du CE de reconduire le solde restant de 2021-2022 en 2022-2023.

Il est proposé par madame Véronique Gosselin et appuyé par madame Nathalie Quirion de reconduire le solde de 748.52 \$ de 2021-2022 en 2022-2023.

ADOPTÉE à l'unanimité

14.2 Mosaïque des finissants (2022-2023)

C.ET 22-017

Nous ne connaissons pas encore le coût de la mosaïque pour le groupe de 2022-2023. Cependant, nous supposons que les frais peuvent s'évaluer entre 100.00 \$ et 150.00 \$ plus taxes.

Il est proposé par madame Maryse Bélanger et appuyé par madame Misty Lee Grondin de défrayer le coût pour la mosaïque 2022-2023 à partir du budget 184-1-27-180.

ADOPTÉE à l'unanimité

15. Campagne de financement

C.ET 22-018

Un tableau des revenus et dépenses du Défi des Sommets est présenté aux membres du CE. Le profit total réalisé de cette campagne de financement s'élève à 5 500.56 \$! Bravo à tous les membres organisateurs et merci aux participants !

À noter que les revenus ont tous été déposés dans le 184-1-27-180.

Madame Chantal Boutin soulève le point que, selon les lettres envoyées aux commanditaires du Défi des Sommets, la somme récoltée servirait à la réfection de la cour d'école.

Sur la proposition de madame Chantal Boutin, il est résolu que le montant de 5 500.56 \$ soit transféré du 184-1-27-180 au 184-1-27-140.

Annexe CET084-2022-2023-012

ADOPTÉE à l'unanimité

Voici les idées de campagne de financement pour cette année :

- Disco (pour amasser des fonds afin de financer les activités de fin d'année)
- Défi des Sommets (pour la cour d'école)
- Épicerie et Boulangerie Veilleux

De plus, madame Mylène Nadeau nomme qu'elle aimerait un partenariat entre la municipalité et l'école pour l'installation d'un terrain de Dek hockey.

16. Calendrier des activités éducatives, art. 87 (approbation)

C.ET 22-019

Le calendrier des activités éducatives est présenté afin d'éviter de devoir demander l'autorisation du CE avant chaque activité.

Il est également demandé aux membres du CE d'autoriser à ce que l'équipe-école fasse des sorties avec les élèves dans un rayon de 5 km autour de l'école sans en demander l'autorisation à chaque fois.

Sur la proposition de madame Maryse Bélanger, il est résolu que le conseil d'établissement adopte le calendrier des activités éducatives de l'école des Sommets pour l'année 2022-2023 et autorise l'équipe-école à faire des sorties avec les élèves autour de l'école dans un rayon de 5 km.

Annexe CET084-2022-2023-013

ADOPTÉE à l'unanimité

17. Informations et correspondance

17.1 Présidente

Rien à signaler.

17.2 Déléguée au comité de parents

Rien à signaler.

17.3 Enseignantes

- Les enseignantes mentionnent que la fête foraine s'est bien déroulée.
- Lors des jours 7, des activités sont organisées entre enseignants et élèves sur l'heure du midi.
- Lors des jours 10, une ligue hockey est organisée par monsieur Éric Beaudoin.
- Les élèves de la maternelle 4 ans à la 3^e année ont participé à un spectacle d'Ariane DesLions à la Polyvalente Montignac.
- Les enseignantes remercient tous les parents bénévoles pour l'épluchette de maïs qui a eu lieu en début d'année.

17.4 Service de garde

Madame Nathalie Quirion mentionne que la ferme Deça Deci viendra visiter les élèves du service de garde la journée du 11 novembre prochain. Quelques animaux seront présentés aux élèves dont des coqs, des cailles et bien d'autres. Le thème s'intitule « observer les vivants ».

17.4.1 Tarification

C.ET 22-020

Madame Stéphanie Leclerc mentionne que de nouvelles normes sont en vigueur à compter de cette année. Entre autres, chacune des activités préparées lors des journées pédagogiques ainsi que les frais supplémentaires s'y rattachant doivent être approuvés par le conseil d'établissement. Madame Nathalie Quirion présente donc les thématiques pour chacune des journées pédagogiques du 3 octobre 2022 au 6 janvier 2023 ainsi que les frais pour chacune de ces journées.

Il est donc proposé par madame Annie Michaud d'adopter le calendrier des activités proposées au service de garde du 3 octobre 2022 au 6 janvier 2023 ainsi que les coûts s'y rattachant.

Annexe CET084-2022-2023-014

ADOPTÉE à l'unanimité

17.5 Direction

Une discussion a lieu au sujet de l'agrandissement de l'école. Nous désirons refaire une demande auprès du gouvernement. Mesdames Karol-Ann Morin et Stéphanie Leclerc signeront conjointement une lettre.

17.5.1 Partenariat possible – cafétéria

Madame Stéphanie Leclerc rencontrera la directrice du futur CPE de Saint-Sébastien pour la possibilité d'un partenariat pour un service de cafétéria.

17.5.2 Marché de Noël

C.ET 22-021

Le samedi 19 novembre prochain, le CDE veut présenter un spectacle pour les enfants à l'occasion de Noël. Ce spectacle aurait lieu en avant-midi, à l'école des Sommets, tout juste avant le Marché de Noël.

Madame Véronique Gosselin mentionne qu'il y aura des tables qui seront disponibles pour les enfants qui feront de petits projets entrepreneuriaux. Elle demande aux enseignantes du 2^e et du 3^e cycle si elles seraient prêtes à participer au projet. Toutefois, comme les élèves conserveraient leurs profits, ce n'est pas possible.

Sur la proposition de madame Véronique Gosselin, il est résolu d'approuver qu'une location de salle soit octroyée au CDE pour le samedi 19 novembre 2022 à l'occasion du spectacle de Noël pour enfants, le tout gratuitement sur présentation d'une preuve d'assurance responsabilité civile.

ADOPTÉE à l'unanimité

18. Autre(s) sujet(s)

18.1 Bacs de jouets

Les bacs de jouets sur la cour de récréation sont déjà endommagés. Les pentures, les chaînes et les cadenas sont à remplacer. Madame Véronique Gosselin s'informerait auprès du menuisier des coûts pour la réparation. Des parents bénévoles pourraient peut-être être sollicités pour effectuer les réparations.

Au printemps 2023, il faudra revoir l'inventaire des jouets pour le carré de sable.

18.2 Module de jeux à réparer

Le module de jeux sur la cour d'école nécessite des réparations : un barreau est sur le point de briser.

19. Questions du public

Aucune question.

20. Date et heure de la prochaine séance

La prochaine séance aura lieu le lundi 21 novembre 2022 à 18 h 30.

21. Levée de la séance

C.ET 22-022

Sur la proposition de madame Audrey Perreault, il est résolu de procéder à la levée de la séance à 20 h 53.

ADOPTÉE à l'unanimité

Karol-Ann Morin, présidente

Stéphanie Leclerc, directrice